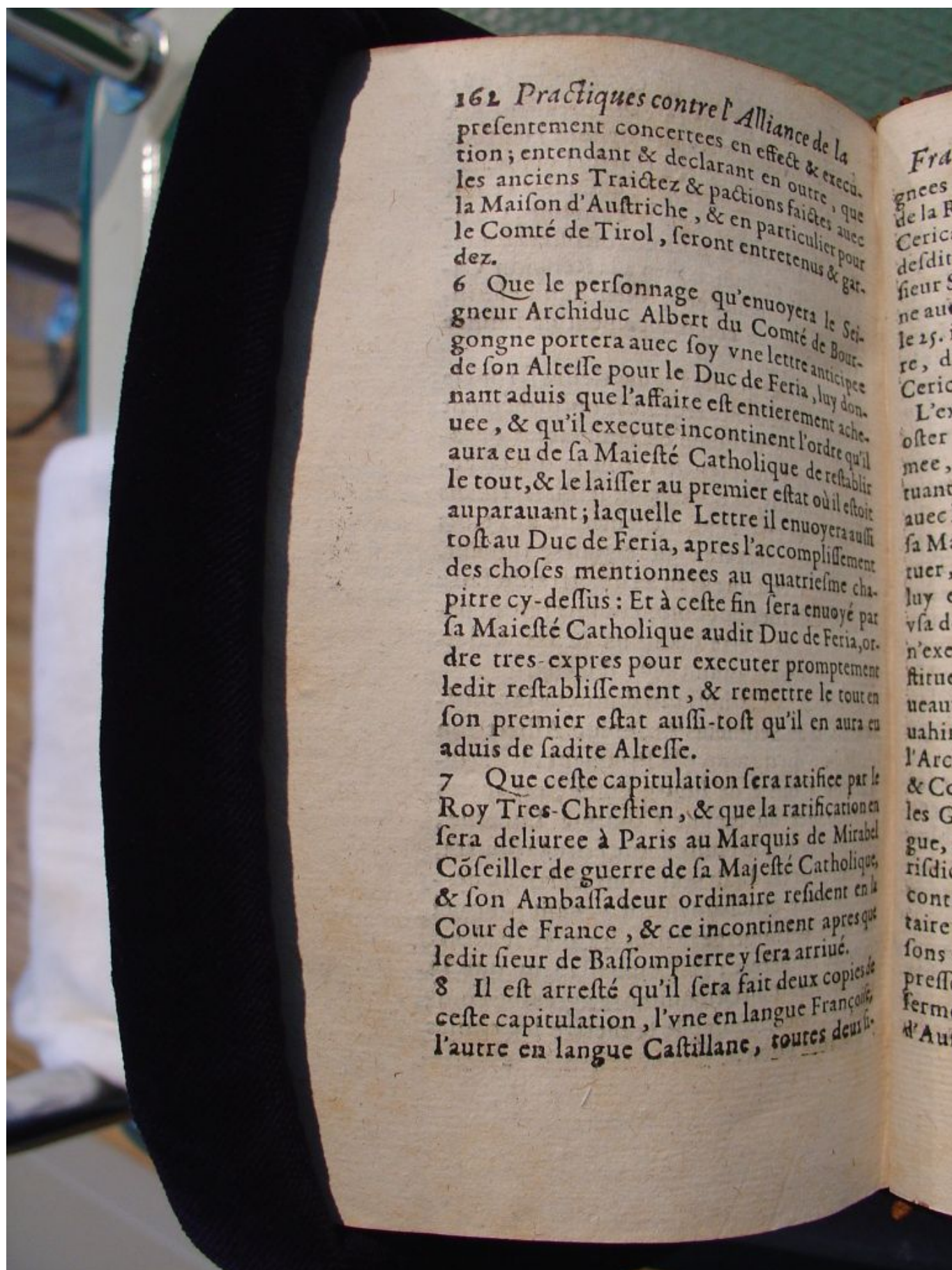
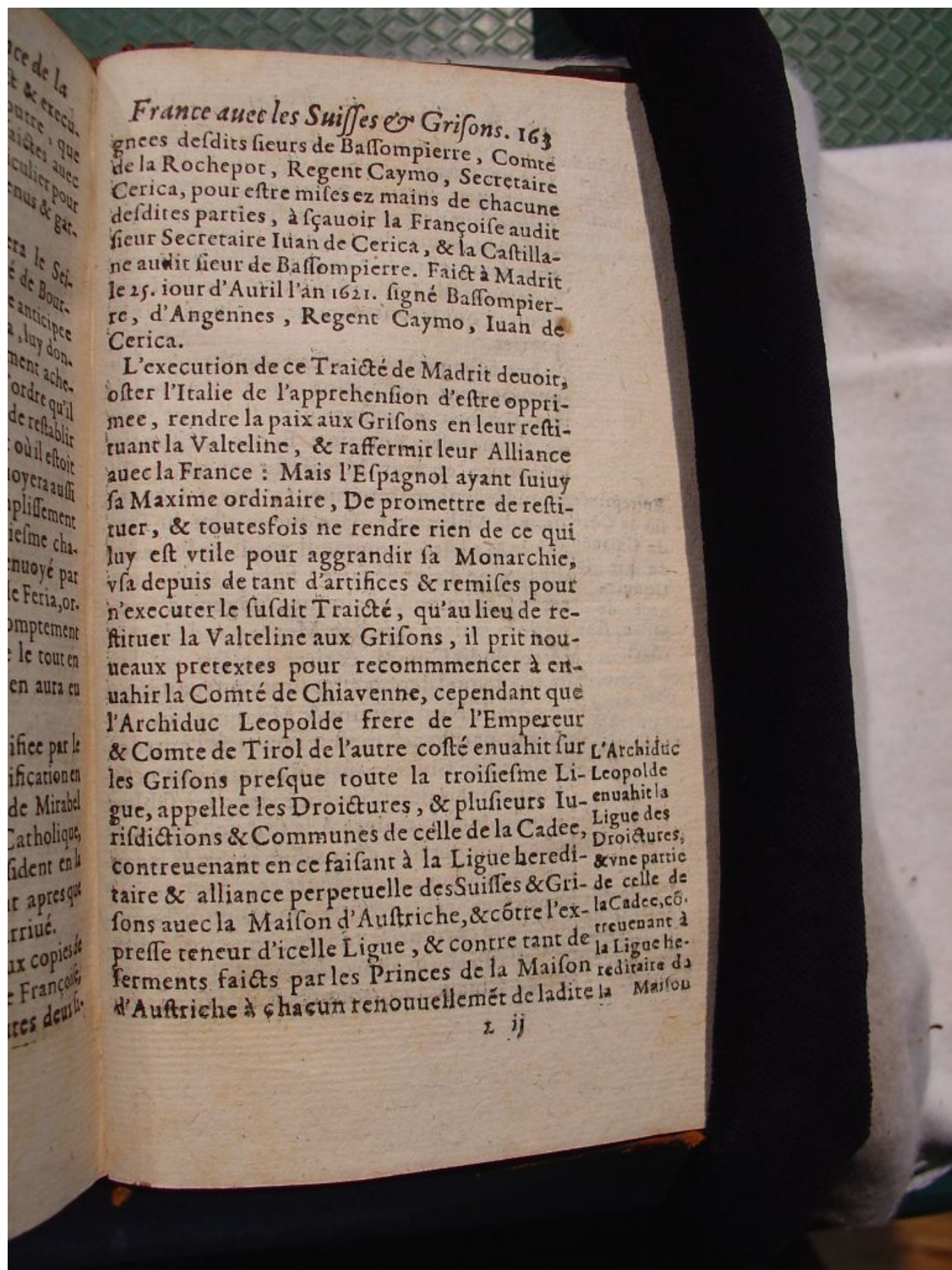
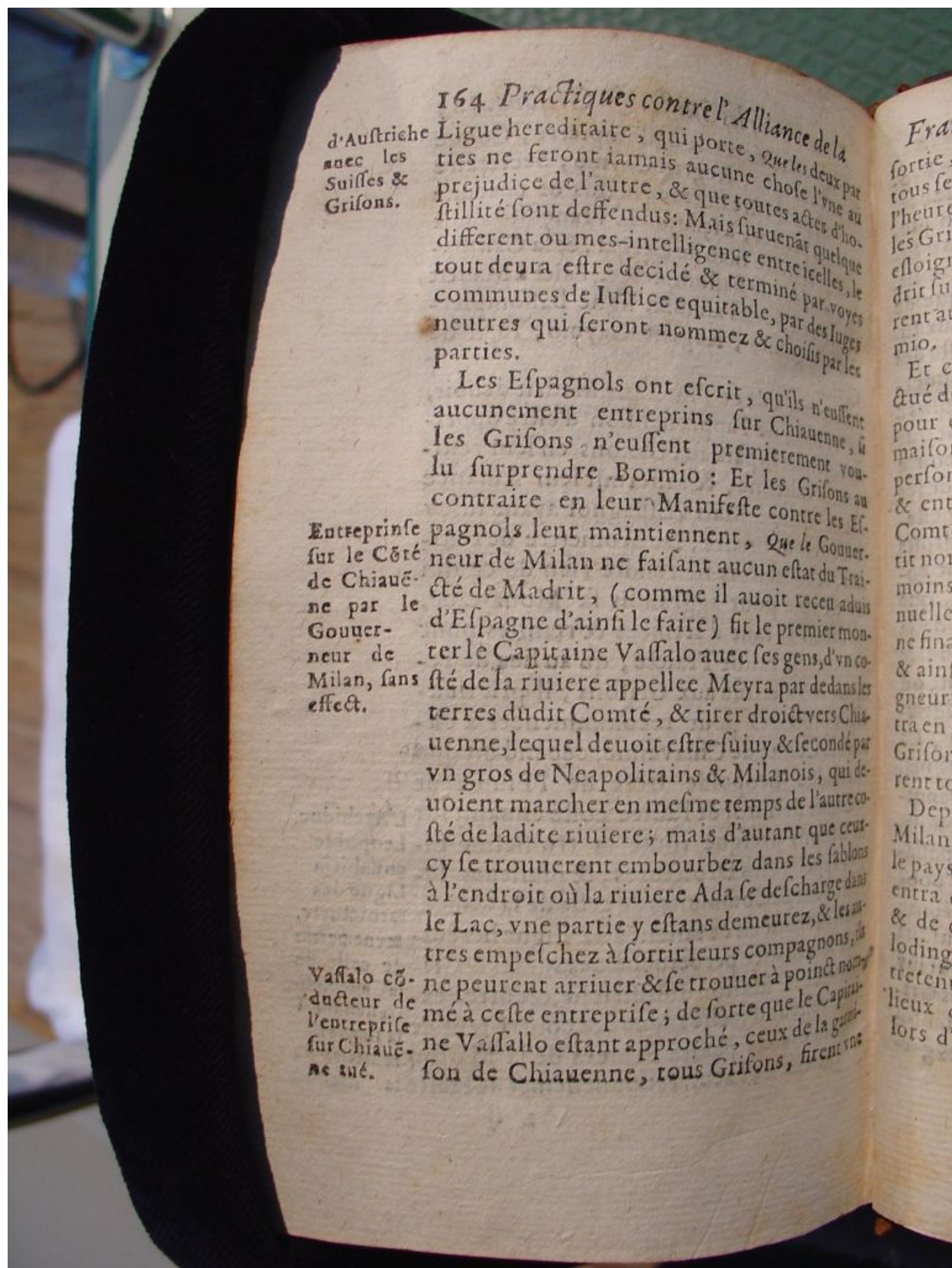






Memoires_164.jpg



d'Austrie
avec les
Suiſſes &
Griſons.

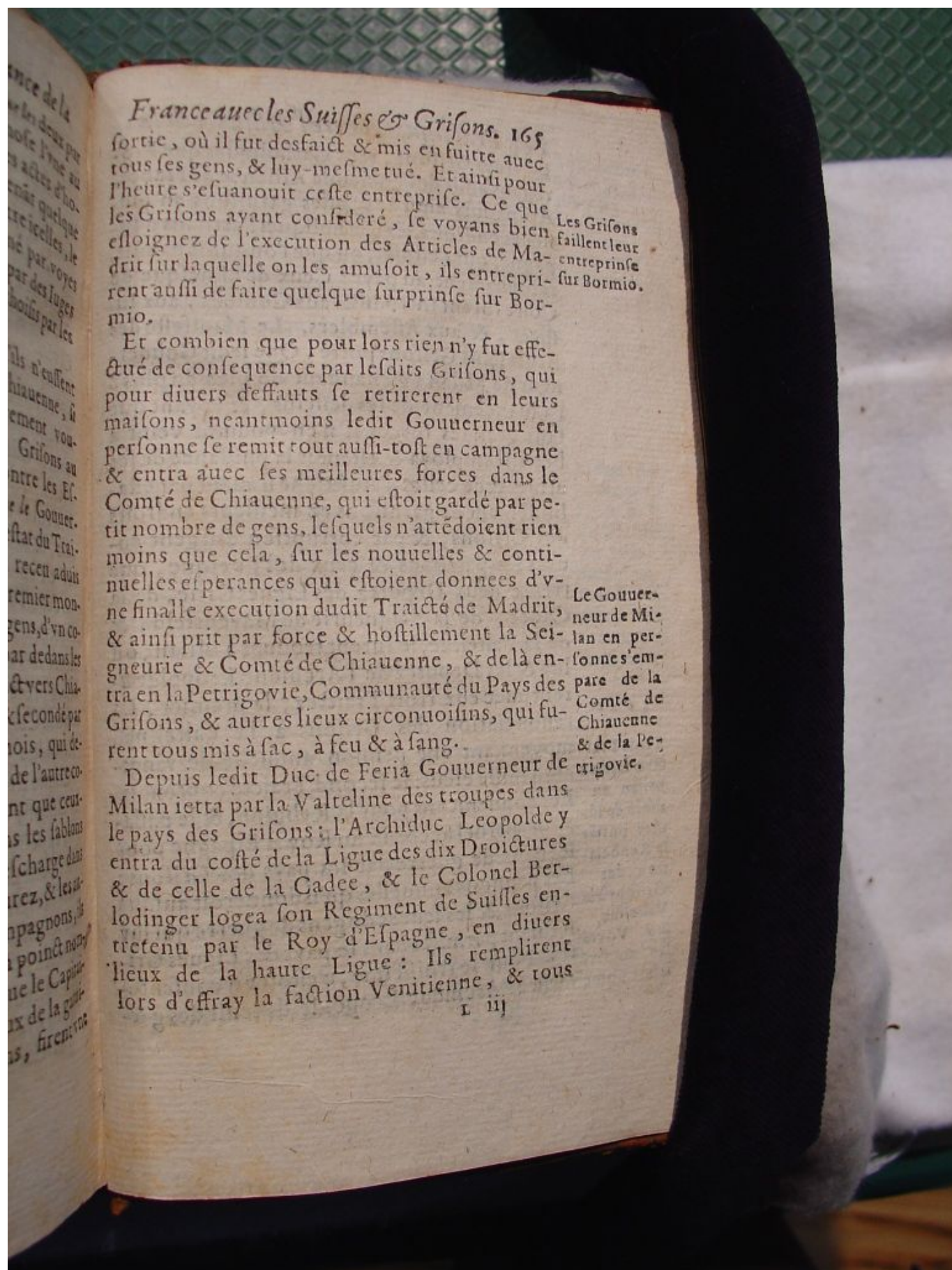
164 *Pratiques contre l'Alliance de la*
Ligue hereditaire, qui porte, *Que les deux par*
ties ne feront iamais aucune chose l'une au
prejudice de l'autre, & que toutes actes d'ho-
stilité ſont deſſendus: Mais ſuruenât quelque
different ou mes-intelligence entre icelles, le
tout deura eſtre decidé & terminé par voyes
communes de Juſtice equitable, par des Iuges
neutres qui ſeront nommez & choiſis par les
parties.

Entreprinſe
ſur le Côté
de Chiaue-
ne par le
Gouver-
neur de
Milan, ſans
eſſect.

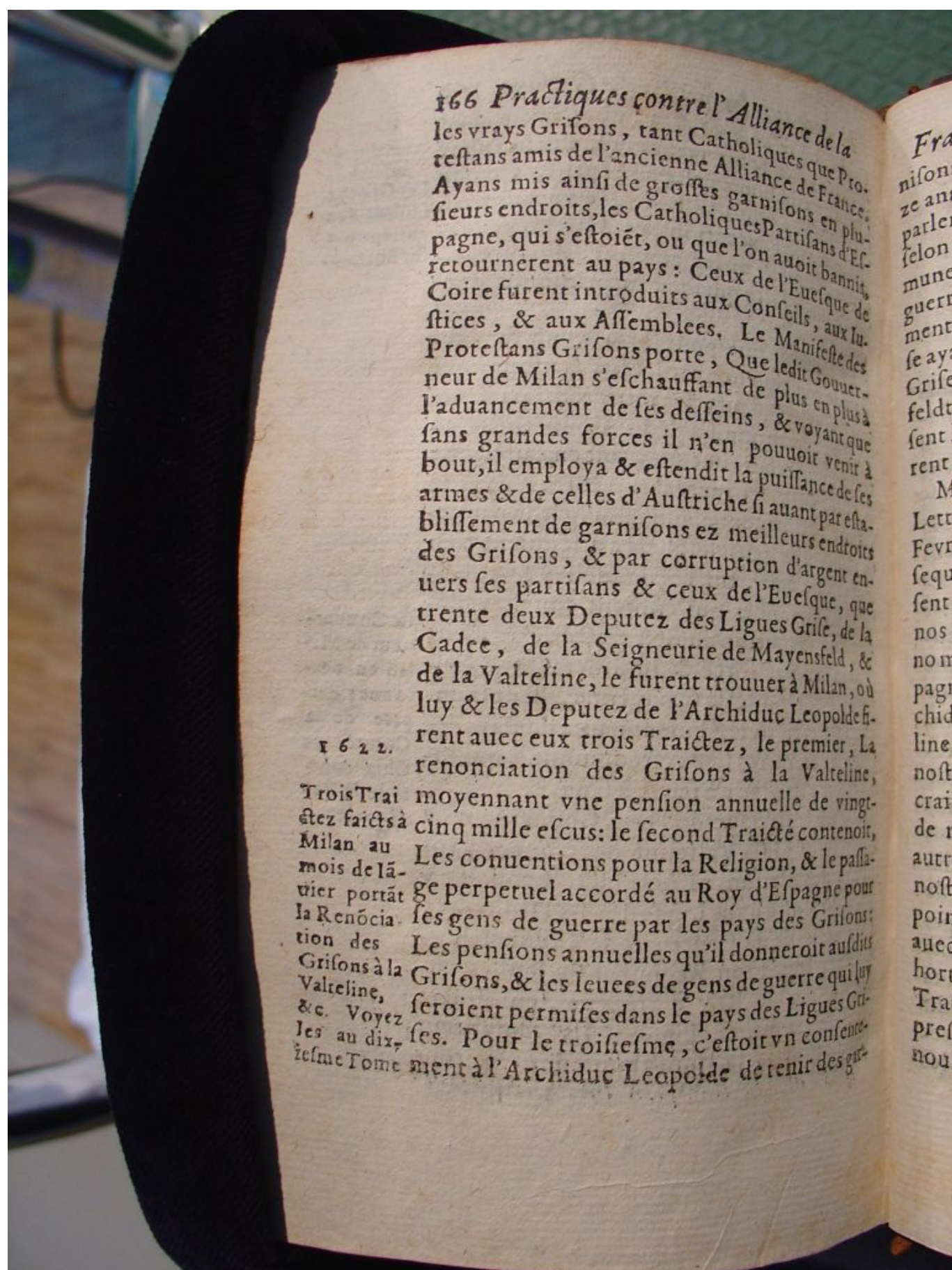
Les Eſpagnols ont eſcrit, qu'ils n'euffent
aucunement entrepris ſur Chiauenne, ſi
les Griſons n'euffent premierement vou-
lu ſurprendre Bormio: Et les Griſons au
contraire en leur Maniſeſte contre les Eſ-
pagnols leur maintiennent, *Que le Gouver-*
neur de Milan ne faiſant aucun eſtat du Trai-
té de Madrid, (comme il auoit receu aduis
d'Eſpagne d'ainſi le faire) fit le premier mon-
ter le Capitaine Vaſſalo avec ſes gens, d'un co-
ſté de la riuere appelee Meyra par dedans les
terres dudit Comté, & tirer droit vers Chia-
uenne, lequel deuoit eſtre ſuiuy & ſecondé par
vn gros de Neapolitains & Milanois, qui de-
uoient marcher en meſme temps de l'autre co-
ſté de ladite riuere; mais d'autant que ceux-
cy ſe trouuerent embourbez dans les ſablons
à l'endroit où la riuere Ada ſe deſcharge dans
le Lac, vne partie y eſtans demeurez, & les au-
tres empeschez à ſortir leurs compagnons, ils
ne peurent arriuer & ſe trouuer à point nom-
mé à ceſte entrepriſe; de ſorte que le Caprai-
ne Vaſſallo eſtant approché, ceux de la garni-
ſon de Chiauenne, tous Griſons, firent vne

Vaſſalo co-
ducteur de
l'entrepriſe
ſur Chiaue-
ne né.

Frans
ſortie,
tous ſe
l'heure
les Gri
eſloign
drit ſu
rent ac
mio,
Et c
Aué de
pour c
maison
perſon
& ent
Comte
tit nor
moins
nuelle
ne fina
& ainſ
gneuri
tra en l
Griſon
rent to
Dep
Milan
le pays
entra c
& de c
loding
trétent
lieux c
lors d'



Memoires_166.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 167

nifons dans Coire & Mayensfeldt durant dou-
ze ans. Bref, ledit Duc de Feria fit chanter,
parler, escrire & signer les Deputez Grisons
selon comme il voulut, & fit faire aux Com-
munes Grisonnes, oppressees par ses gens de
guerre, tout ce que bon luy sembla : Tel-
lement que les Ambassadeurs de France en Suif-
se ayant rescrit aux Deputez des deux Liges
Grise, de la Cadée, & Seigneurie de Maiens-
feldt (assemblez à Zant) afin qu'ils ne ratifias-
sent lesdits Traictez faicts à Milan, ils receu-
rent d'eux ceste responce.

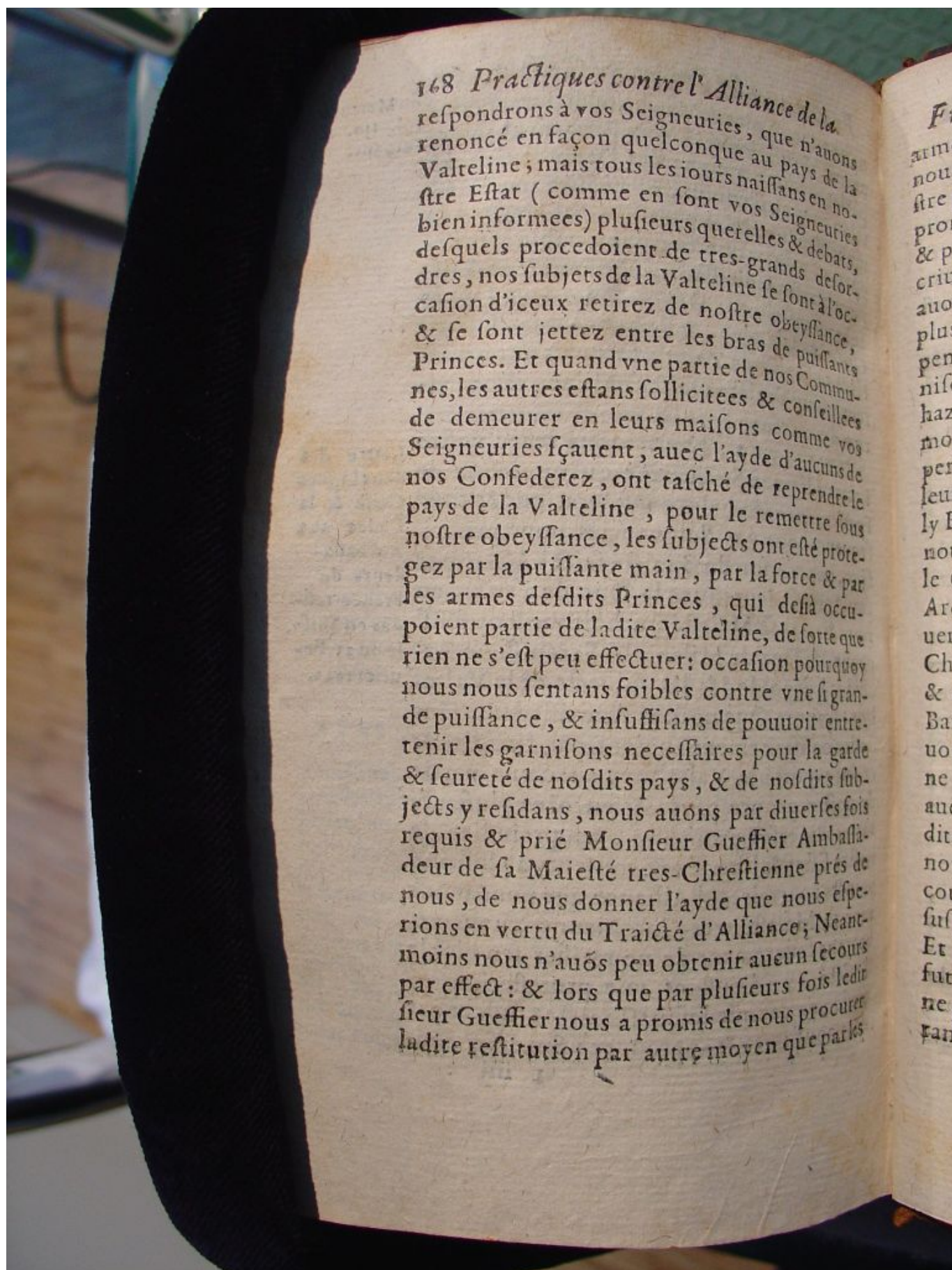
MESSIEURS, Nous auons receu vostre
Lettre, dattee à Soleurre le quatorziesme de
Fevrier, & entendu les considerations & con-
sequences que vos Seigneuries nous propo-
sent, pour raison du Traicté faict à Milan par
nos Ambassadeurs avec le Duc de Feria, au
nom & pour sa Maiesté Catholique Roy d'Es-
pagne, & Duc de Milan, le Serenissime Ar-
chiduc Leopold, & les subjects de la Valte-
line ; sçauoir, Que nosdits Ambassadeurs sans
nostre consentement auoient par timidité &
crainte quitté la Valteline, avec vne partie
de nostre propre pays, & encores plusieurs
autres diuerses promesses, au preiudice de
nostre Estat & liberté, & consenty à plusieurs
poincts contraires à l'Alliance que nous auons
avec sa Maiesté tres-Chrestienne, nous ex-
hortans seuerement de ne ratifier semblable
Traicté, y adioustant vne protestation ex-
presse, en cas que lesdits Traictez fussent par
nous confirmez & approuuez : Surquoy nous

i iij

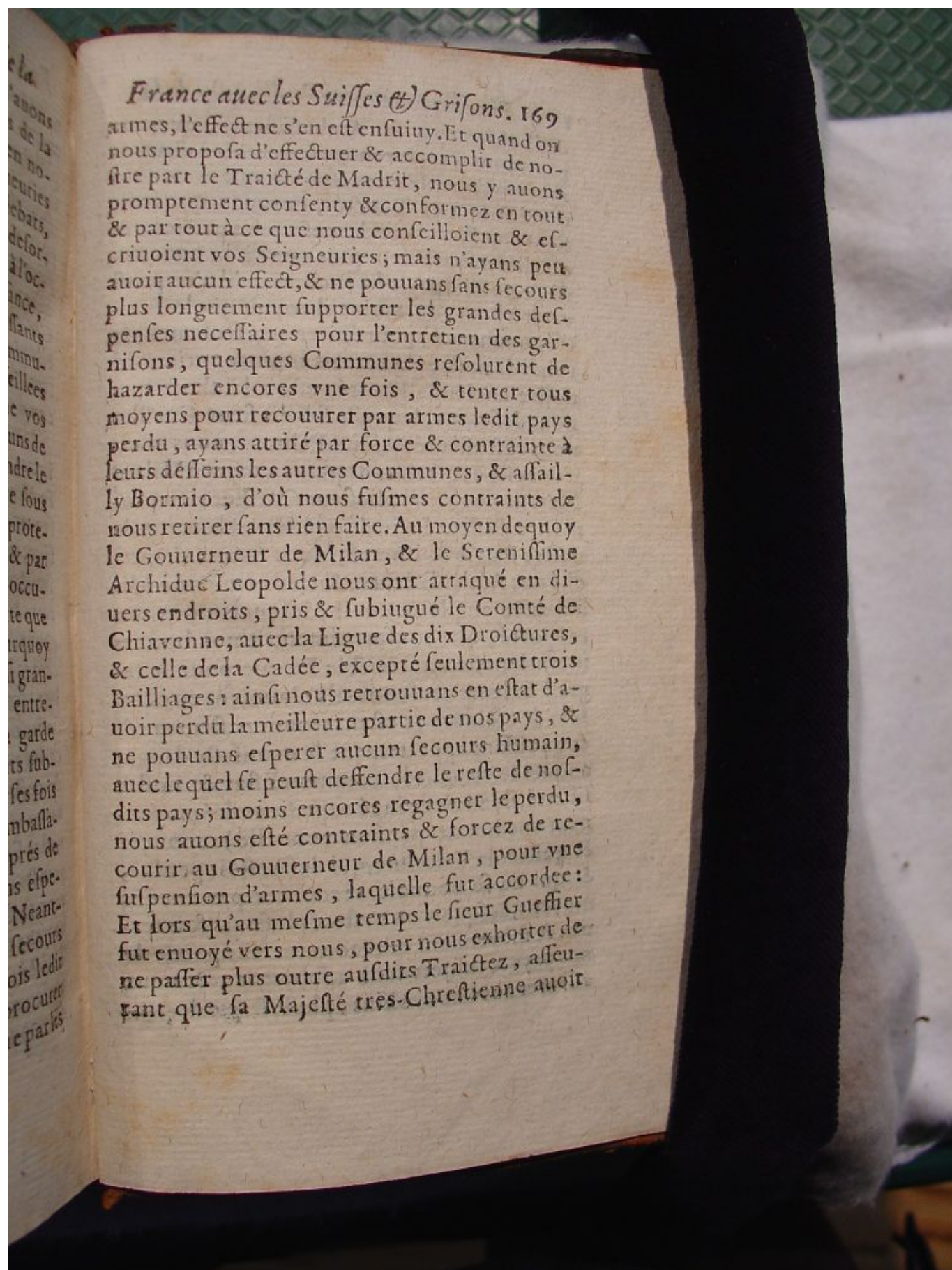
du Mereure
fol. 130. &
suiuans.

Lettre des
deux Liges
Grise & la
Cadée aux
Ambassa-
deurs de
France resi-
dés en Suif-
se du 21. Fe-
urier 1622.

Memoires_168.jpg

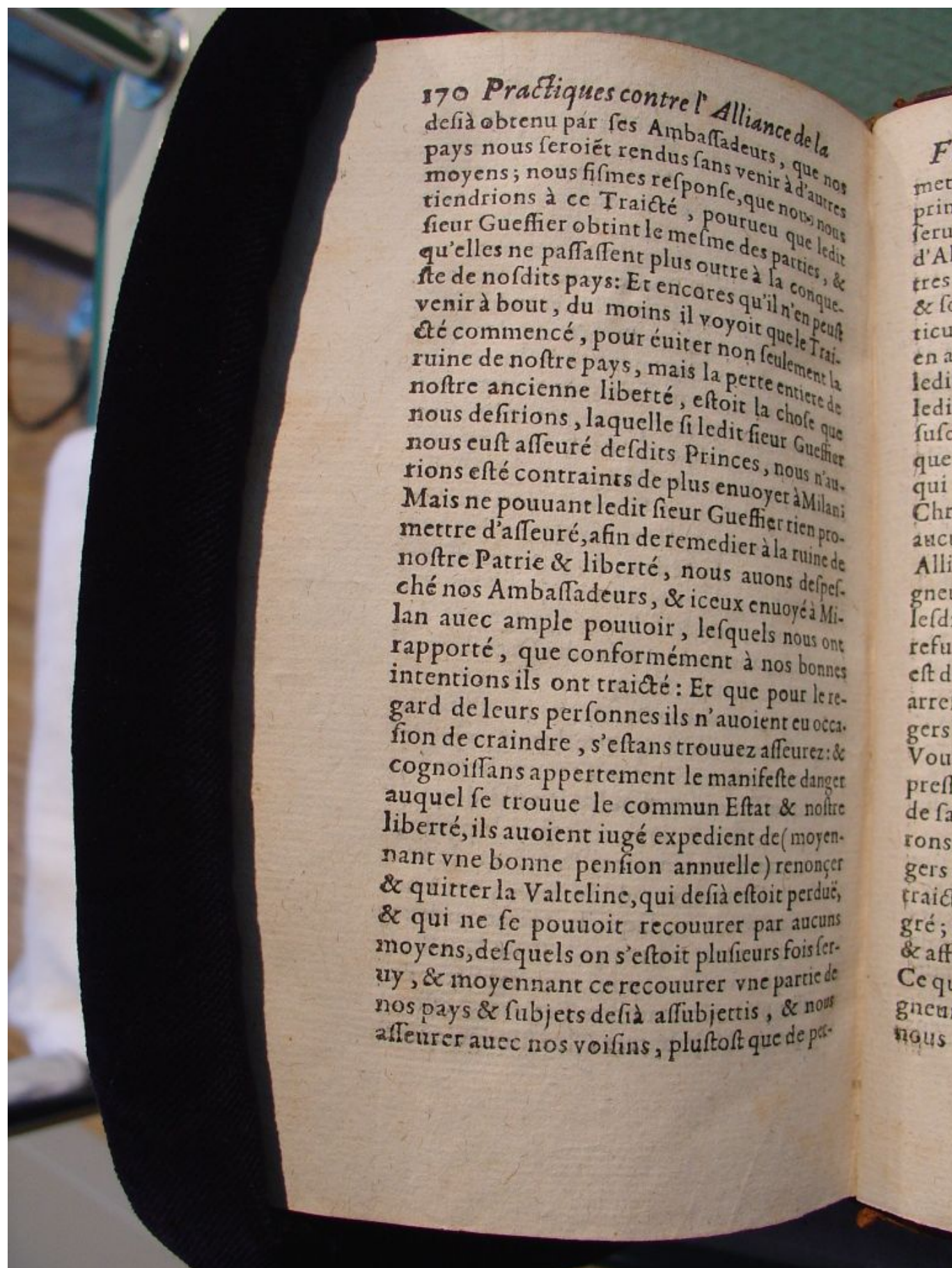


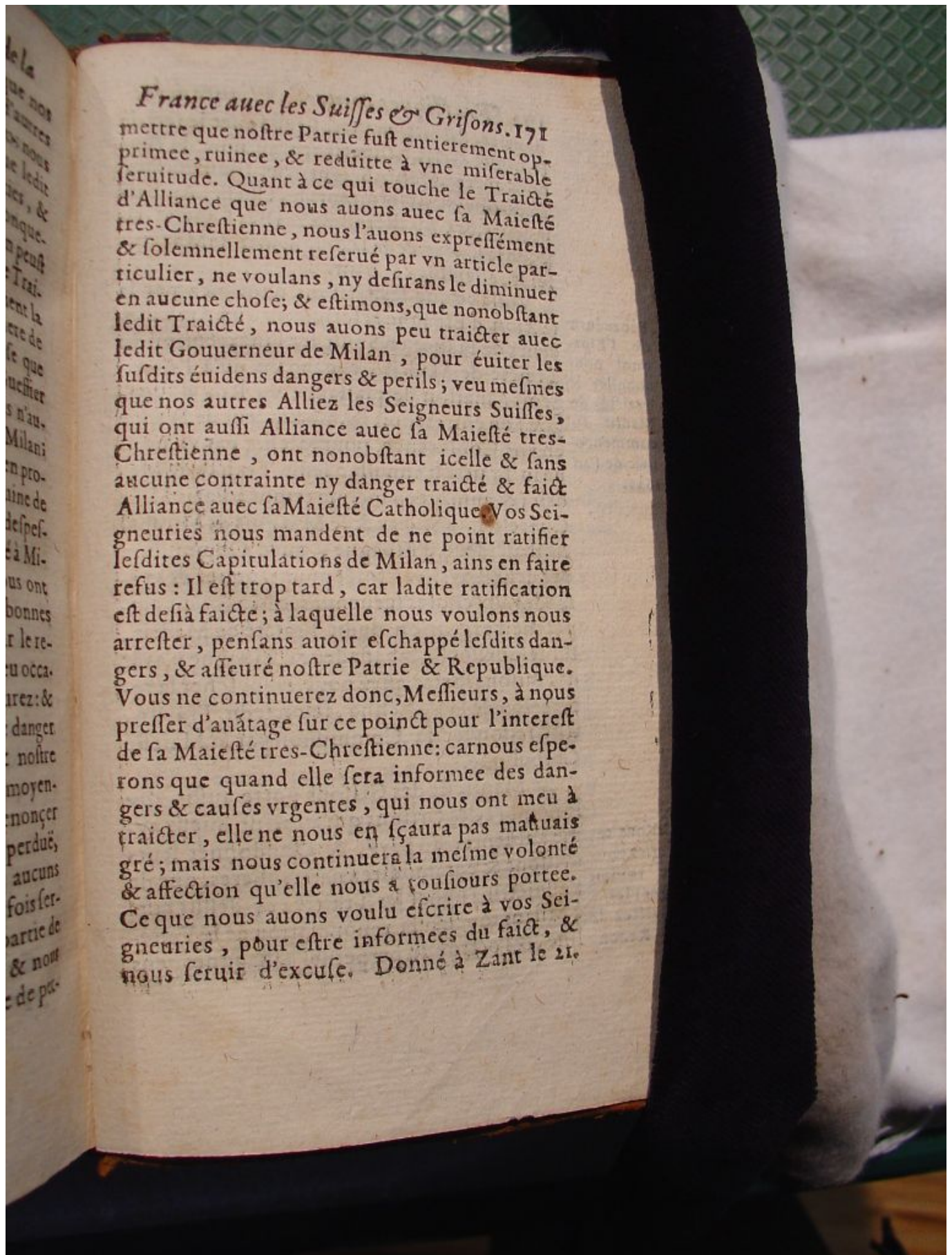
168 *Practiques contre l' Alliance de la*
 respondrons à vos Seigneuries, que n'auons
 renoncé en façon quelconque au pays de la
 Valteline; mais tous les iours naissans en no-
 stre Estat (comme en sont vos Seigneuries
 bien informées) plusieurs querelles & débats,
 desquels procedoient de tres-grands desor-
 dres, nos subjects de la Valteline se sont à l'oc-
 casion d'iceux retirez de nostre obeyssance,
 & se sont jettez entre les bras de puissans
 Princes. Et quand vne partie de nos Commu-
 nes, les autres estans sollicitees & conseillées
 de demeurer en leurs maisons comme vos
 Seigneuries scauent, avec l'ayde d'aucuns de
 nos Confederez, ont tasché de reprendre le
 pays de la Valteline, pour le remettre sous
 nostre obeyssance, les subjects ont esté proté-
 gez par la puissante main, par la force & par
 les armes desdits Princes, qui desjà occu-
 poient partie de ladite Valteline, de sorte que
 rien ne s'est peu effectuer: occasion pourquoy
 nous nous sentans foibles contre vne si gran-
 de puissance, & insuffisans de pouuoir entre-
 tenir les garnisons necessaires pour la garde
 & seureté de nosdits pays, & de nosdits sub-
 jets y residans, nous auons par diuerses fois
 requis & prié Monsieur Gueffier Ambassa-
 deur de sa Maiesté tres-Chrestienne près de
 nous, de nous donner l'ayde que nous espe-
 rions en vertu du Traicté d' Alliance; Neant-
 moins nous n'auons peu obtenir aucun secours
 par effect: & lors que par plusieurs fois ledit
 sieur Gueffier nous a promis de nous procurer
 ladite restitution par autre moyen que par les



France avec les Suisses & Grisons. 169
 armes, l'effect ne s'en est ensuiuy. Et quand on
 nous proposa d'effectuer & accomplir de no-
 stre part le Traicté de Madrit, nous y auons
 promptement consenty & conformez en tout
 & par tout à ce que nous conscilloient & es-
 criuoient vos Seigneuries; mais n'ayans peu
 auoir aucun effect, & ne pouuans sans secours
 plus longuement supporter les grandes des-
 penses necessaires pour l'entretien des gar-
 nisons, quelques Communes resolurent de
 hazarder encores vne fois, & tenter tous
 moyens pour recouurer par armes ledit pays
 perdu, ayans attiré par force & contrainte à
 leurs desseins les autres Communes, & assail-
 ly Bormio, d'où nous fusmes contraints de
 nous retirer sans rien faire. Au moyen dequoy
 le Gouverneur de Milan, & le Serenissime
 Archiduc Leopold nous ont attaqué en di-
 uers endroits, pris & subiugué le Comté de
 Chiavenne, avec la Ligue des dix Droictures,
 & celle de la Cadée, excepté seulement trois
 Bailliages: ainsi nous retrouvans en estat d'a-
 uoir perdu la meilleure partie de nos pays, &
 ne pouuans esperer aucun secours humain,
 avec lequel se peult deffendre le reste de nos-
 dits pays; moins encores regagner le perdu,
 nous auons esté contraints & forcez de re-
 courir au Gouverneur de Milan, pour vne
 suspension d'armes, laquelle fut accordée:
 Et lors qu'au mesme temps le sieur Gueffier
 fut enuoyé vers nous, pour nous exhorter de
 ne passer plus outre ausdits Traictez, assen-
 tant que sa Majesté très-Chrestienne auoit

Memoires_170.jpg





France avec les Suisses & Grisons. 171
mettre que nostre Patrie fust entierement opprimee, ruinee, & reduitte à vne miserable seruitude. Quant à ce qui touche le Traicté d'Alliance que nous auons avec sa Maiesté tres-Chrestienne, nous l'auons expressement & solemnellement reserué par vn article particulier, ne voulans, ny desirans le diminuer en aucune chose; & estimons, que nonobstant ledit Traicté, nous auons peu traicter avec ledit Gouverneur de Milan, pour éuiter les susdits éuidens dangers & perils; veu mesmes que nos autres Alliez les Seigneurs Suisses, qui ont aussi Alliance avec sa Maiesté tres-Chrestienne, ont nonobstant icelle & sans aucune contrainte ny danger traicté & faict Alliance avec sa Maiesté Catholique. Vos Seigneuries nous mandent de ne point ratifier lesdites Capitulations de Milan, ains en faire refus: Il est trop tard, car ladite ratification est desia faicte; à laquelle nous voulons nous arrester, pensans auoir eschappé lesdits dangers, & asseuré nostre Patrie & Republique. Vous ne continuerez donc, Messieurs, à nous presser d'auantage sur ce point pour l'interest de sa Maiesté tres-Chrestienne: car nous esperons que quand elle sera informee des dangers & causes vrgentes, qui nous ont meu à traicter, elle ne nous en sçaura pas mauvais gré; mais nous continuera la mesme volonté & affection qu'elle nous a tousiours portee. Ce que nous auons voulu escrire à vos Seigneuries, pour estre informees du faict, & nous servir d'excuse. Donné à Zant le 21.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan